

La feuille de l'Erdre

LETTRE
D'INFORMATION
DE L'EDENN
FÉVRIER 2013

N°10

EDENN « C'est tous ensemble qu'il faut agir »

>>> L'EDENN a pour mission de coordonner toutes les actions locales nécessaires à la gestion intégrée de la qualité des eaux de l'Erdre avec les collectivités, les acteurs économiques (agriculteurs et jardineries) et le grand public. Elle est en tant que syndicat mixte, une structure référente du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui définit la Politique de l'eau locale. Elle est chargée de coordonner les usages de l'Erdre et participe à la sauvegarde des réservoirs de biodiversité (milieux humides) ou l'entretien, la restauration et la gestion des milieux aquatiques avec le concours du Conseil Général de Loire-Atlantique, de Nantes Métropole, des communautés de communes du Pays d'Ancenis et d'Erdre et Gesvres, ainsi que la commune de Saffré. Le département du Maine et Loire est partenaire. ●●●

ÉDITORIAL

Gilbert GALLIOT - *Président*

Zéro phyto

« Tous acteurs de la reconquête de la qualité de l'eau... »

>>> Ce propos débutait l'éditorial de la dernière Feuille de l'Erdre. Depuis le début du contrat il y a eu beaucoup d'éléments nouveaux. La quasi-totalité des communes, tant en Loire Atlantique que dans le Maine et Loire, ont signé la charte d'engagement vers le « Zéro phyto ». Les grandes collectivités, conseils généraux, intercommunalités se sont aussi engagés, cela représente une avancée importante par l'importance des surfaces concernées, notamment les bords de voiries.

Mais nous voulions aussi associer le public à cet effort. Nous avons signé une charte avec les jardineries, pour que celles-ci s'engagent à proposer aux jardiniers amateurs des alternatives à l'utilisation

des produits chimiques. C'est un premier pas vers la sensibilisation des publics, qui doit se poursuivre pour obtenir une large adhésion à ces changements de pratiques. Le monde agricole fait l'objet d'actions particulières. Une quarantaine d'exploitants agricoles a accepté de faire un diagnostic de leurs pratiques culturales avec l'EDENN, pour étudier les impacts sur les milieux et améliorer les marges de manœuvre.

Le bassin versant de l'Erdre est riche de sa diversité, il est important de l'entretenir pour qu'il conserve sa qualité. Des grands chantiers sont en devenir. C'est tous ensemble que nous devons être exigeants pour permettre aux générations futures de pouvoir trouver de l'eau de qualité sur notre bassin versant. ●●●

La vallée de l'Erdre
à Sucé-sur-Erdre



Charte « vers zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre »

Une des mesures du SAGE Estuaire de la Loire est d'aller vers le zéro phyto pour la gestion des espaces publics par les communes, intercommunalités et gestionnaires d'espaces publics.

Pour y arriver, le SAGE propose 2 étapes :

- >>> Réaliser les plans de désherbage conformes aux méthodologies développées par la CREPEPP (Conférence régionale Ecophyto en pluripartenariat), en 2 ans après l'approbation du SAGE, avec la formation des agents communaux et l'investissement en matériel alternatif,
- >>> Réduire par 4 les quantités de phytosanitaires (2 ans après les plans de désherbage).

La Charte « Vers zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre » est un engagement collectif des collectivités qui met en avant cette solidarité à l'échelle du bassin versant de l'Erdre. Elle constitue un guide commun pour chaque collectivité afin de respecter à minima les objectifs réglementaires du SAGE. Les indicateurs d'évaluation des pratiques concernent les 4 axes de

cette démarche : respect de la réglementation et des bonnes pratiques, formation, entretien des espaces publics, communication.

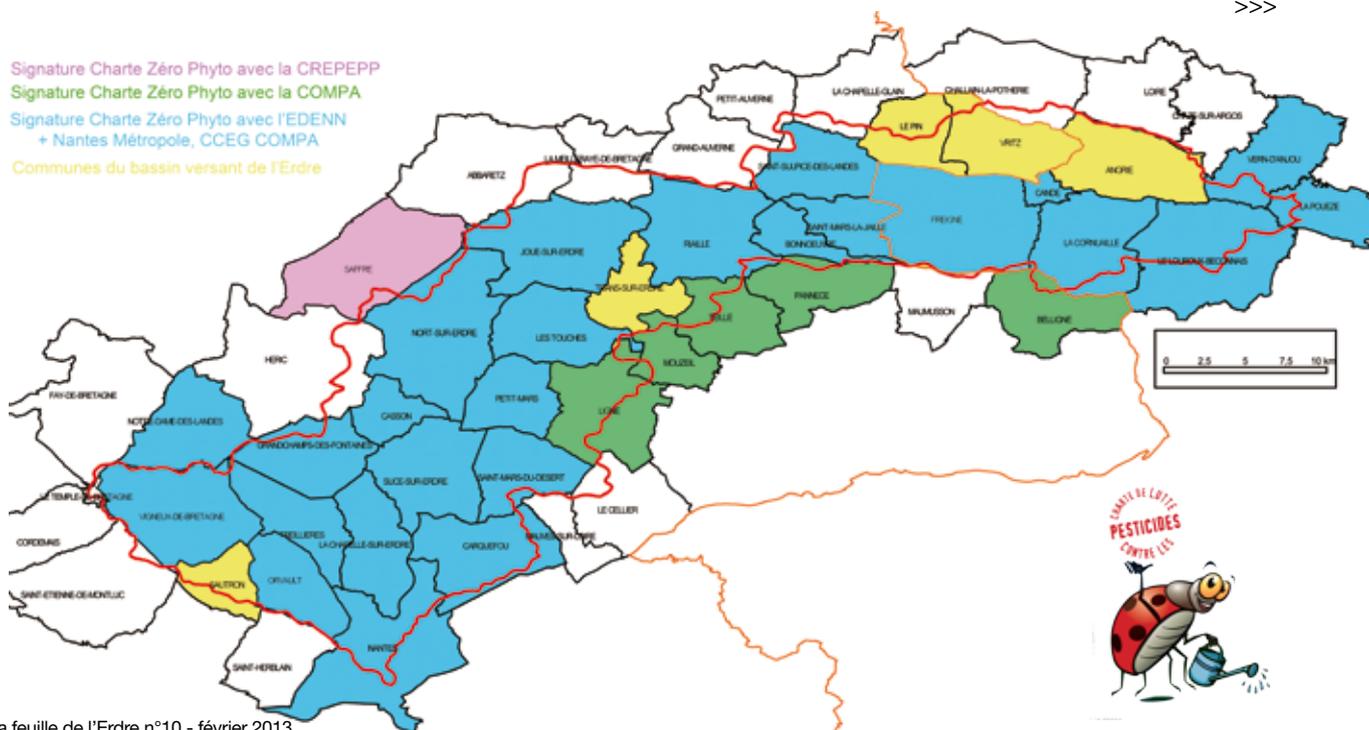
La Charte propose 4 niveaux d'engagement (de 1 à 4 pour le plus ambitieux), avec des indicateurs dans ces différents axes. Le niveau 4 correspond au zéro phyto sur tous les espaces publics. L'Agence de l'Eau et le Conseil Régional recommandent un engagement des collectivités dans cette Charte, avant tout financement.

L'EDENN a proposé la Charte en mars 2009 à toutes les collectivités du bassin versant de l'Erdre.

La commune de Saffré était pionnière dans la démarche de réduction des phytosanitaires sur ses espaces publics. La Pouéze est à zéro phyto depuis 2011. Nantes Métropole a diminué de 83 % ses quantités de phytosanitaires sur les voiries de l'Agglomération nantaise. La CCEG est à zéro phyto sur ses zones

>>>

Signature Charte Zéro Phyto avec la CREPEPP
 Signature Charte Zéro Phyto avec la COMPA
 Signature Charte Zéro Phyto avec l'EDENN
 + Nantes Métropole, CCEG COMPA
 Communes du bassin versant de l'Erdre



Zones humides : les acteurs locaux en action

>>> Elles sont essentielles au bon fonctionnement hydraulique et écologique du bassin versant. D'une part, elles sont le siège d'une biodiversité importante et d'autre part, elles ont un rôle de filtre naturel de l'eau et de support d'activités humaines.

L'EDENN supervise les inventaires communaux des Zones Humides (portés par les EPCI) sur le Bassin Versant et des interventions visant à améliorer la qualité des milieux aquatiques.

Exemple : la restauration de 5 micro-zones humides en bordure d'Erdre par la Ville de Nantes et la Fédération de pêche de Loire-Atlantique afin de leur rendre toutes leurs fonctionnalités. Enfin plusieurs Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) font l'objet d'études préalables (CEG, Nantes Métropole, Le Cellier Ligné, SI Erdre 49, COMPA). Les premiers travaux débiteront cet automne...



La Charte « Jardiner au Naturel » pour les jardineries

>>> En 2013, 15 jardineries sont engagées avec l'EDENN dans la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

Des magasins comme Truffaut Orvault et Carquefou, Jardiland Carquefou, Bricomarché La Chapelle-sur-Erdre, Terrena, Pépinière du val d'Erdre, Scael Ligné ou Gamm vert à Nort-sur-Erdre, se sont engagés avec conviction à former leurs vendeurs et orienter les clients vers des techniques de jardinage plus respectueuses de l'environnement. Ces enseignes développent des gammes de produits sans pesticides dans les rayons et apportent des conseils sur le jardinage au naturel. Cette charte est la continuité d'une politique déjà mise en place depuis plusieurs années par ces jardineries responsables. ●●●



Jardineries signataires de la charte
« Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

>>>

d'activités. La Chapelle-sur-Erdre gère ses espaces verts à zéro phyto depuis 2009, grâce à un Plan de gestion de l'herbe en ville.

Plusieurs collectivités ont ainsi réduit de plus de 50 % leurs quantités de phytosanitaires sur tous leurs espaces publics (voiries et espaces verts). Les collectivités qui formalisent leur démarche en s'engageant dans la charte bénéficient d'aides financières (adhésion volontaire à la charte, par contre les objectifs du SAGE

sont opposables au tiers). Pour accompagner les acteurs, l'EDENN organise des journées d'échanges entre élus et techniciens sur le zéro phyto. Les collectivités, depuis la source de l'Erdre en Maine et Loire jusqu'à l'aval, sont représentées et intéressées pour s'engager de façon pragmatique. ●●●

Charte pour les collectivités :

- 87 % de signatures de la charte
- 83 % de Plans Désherbage validés ou en cours



1^{ère} signature de la charte en décembre 2010

Un volet agricole pour et par les agriculteurs

L'EDENN propose d'accompagner les agriculteurs pour les aider à mettre en œuvre des solutions permettant de limiter les transferts de phosphore et de produits phytosanitaires vers la ressource en eau. Pour cela l'EDENN offre un bilan adapté à chaque exploitation. Il s'agit d'une démarche gratuite et confidentielle basée sur le volontariat. Le bilan proposé par l'EDENN répond à plusieurs objectifs mais il permet d'abord de situer une exploitation par rapport à un risque potentiel de pollution des eaux. Les agriculteurs peuvent aussi participer gratuitement à des formations ou des journées de démonstration de matériels innovants et suivre l'évolution de la qualité de l'eau de l'Erdre et de ses affluents. Le volet agricole est désormais opérationnel sur 3 sous-bassins versants de l'Erdre (Logné, Montagné et Préfouré). Pour réaliser toutes ces actions d'accompagnement, de formation et de démonstration, l'EDENN bénéficie du soutien des Chambres d'agriculture 44 et 49, des GAB 44 et 49, des CIVAM 44 et 49 et de l'Union des CUMA des Pays de la Loire en tant qu'organismes partenaires. ●●●



Participez ! consultation sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques...

>>> Jusqu'au 30 avril 2013 le comité de bassin invite le public et les assemblées du bassin Loire Bretagne à dire s'ils partagent les quatre questions importantes qui structurent le prochain SDAGE 2006-2021. Durant 6 mois les 12 millions d'habitants du bassin Loire Bretagne sont consultés sur la gestion de l'eau. Le comité de bassin souhaite connaître leur avis sur les grands enjeux (eau potable en quantité et qualité, équilibres écologiques et biodiversité, adaptation au changement climatique, élimination des substances dangereuses, replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire) qui se posent à nous et aux générations futures pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques de nos territoires. Ces enjeux sont étroitement liés les uns aux autres. Des enjeux majeurs concernent tout le territoire national, d'autres marquent plus particulièrement notre bassin hydrographique. Dans les deux cas le comité de bassin souhaite connaître votre opinion. ●●●

Natura en vallée de l'Erdre

>>> Le réseau européen Natura 2000 a pour objectif de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. La mise en oeuvre des mesures de gestion inscrites dans les Documents d'Objectifs (DOCOB) est contractuelle et donc liée au volontariat des acteurs locaux. Au niveau de la vallée de l'Erdre, les DOCOB des sites Natura 2000 de Vioreau et des Marais de l'Erdre portés par l'EDENN sont opérationnels depuis la fin de l'année 2012. Pour cela, des contrats sont conçus pour aider les propriétaires et les gestionnaires à restaurer et entretenir leurs parcelles (financement à 100 %), en tenant compte de cahiers des charges environnementaux. Plus souple, la Charte Natura 2000 complète les outils de gestion. Elle est signée pour une durée de 5 ans par les titulaires de droits réels ou personnels, elle comporte des recommandations générales et des engagements volontaires pour chaque grand type de milieux : boisements, prairies, plans d'eau... Elle permet également au propriétaire de bénéficier d'une exonération partielle de la taxe foncière non bâti et de certaines aides publiques. Plusieurs propriétaires sont en cours d'adhésion à la Charte sur les sites Natura 2000 de Vioreau et des Marais de l'Erdre. ●●●

> Plus d'info : <http://marais-erdre.n2000.fr/>
<http://vioreau.n2000.fr>

CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'AVENIR DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'eau vous consulte

du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Répondez en ligne : www.prenons-soin-de-leau.fr

Contrat de bassin Erdre : rendez-vous à l'automne

>>> Le Bassin versant de l'Erdre est composé de 53 communes, sur 2 départements 44 et 49. Afin d'aider la mise en place des objectifs du SAGE, deux contrats de bassin versant, ont été signés avec l'Agence de l'Eau et la Région des Pays de la Loire.

Suivant les différentes actions, l'Agence de l'Eau participe en moyenne à 38% (sur 5 ans) et la Région à 36% (sur 3 ans). Les Conseils Généraux (44 et 49) financent aussi certaines actions.

Ces outils engagent de nombreux partenaires et les enjeux sont importants en matière d'amélioration de la qualité de l'eau (réduire les pollutions liées au phosphore et aux phytosanitaires), de reconquête des cours d'eau et des zones humides (Natura 2000, migration de l'anguille...), et de maîtrise des flux (niveau d'eau, risque d'inondation...).

Ces contrats sont animés par l'EDENN et leurs programmes ambitieux

comportent 24 actions, avec 36 maîtres d'ouvrage, pour un montant prévisionnel total de 22 millions d'euros. Le Contrat Régional de Bassin Versant de l'Erdre a été signé le 19 mai 2011 entre le Conseil régional des Pays de la Loire et l'EDENN. Il est prévu pour une durée de 3 ans (2011-2013) et porte sur un montant de 2 951 900 €. L'EDENN est en charge de préinstruire les demandes de subvention. Le Contrat Territorial de Bassin Versant de l'Erdre, a été signé le 1^{er} juin 2011 entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne et différents maîtres d'ouvrage et l'animateur du bassin versant, l'EDENN. En 2013, le contrat avec la Région sera actualisé par voie d'avenant. L'état d'avancement sera présenté à l'ensemble des partenaires lors de la Conférence des acteurs de l'Erdre, prévue en novembre 2013. ●●●

La feuille de
l'Erdre

LETTRE
D'INFORMATION
DE L'EDENN
FÉVRIER 2013

N°10



Directeur de la publication : Gilbert Galliot - Co-directeur de la publication : Michelle Darabi - Comité de rédaction : Cédric Barguil,
Michelle Darabi, Jean-Luc Maisonneuve - Photos : Edenn, Ouest'Am, M. Bouché - Rédaction, Maquette, Mise en page : RC2C La Rochelle/Nantes